

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE
HOUDAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél: 01 34 87 01 68 fax: 01 34 87 09 00

E.mail : mairie@gambais.fr

PREMIERE ANNEE DE MATERNELLE

IMPRIMER, COMPLETER ET DEPOSER EN MAIRIE

NOM :----- PRENOM :-----

DATE DE NAISSANCE :-----

ADRESSE :-----

N° DE TEL. :----- PORTABLE > père :----- mère :-----

Adresse e-mail :-----

Formulaire d'inscription CAR 2012

- L'enfant n'utilisera pas le transport scolaire
- L'enfant utilisera le transport scolaire (joindre **une photo** et un **chèque d'acompte de 30€ par enfant** à l'ordre du trésor Public) :

MATIN

ARRET	lundi	mardi	jeudi	vendredi

SOIR

ARRET	lundi	mardi	jeudi	vendredi

Dans le cas ou votre enfant ne prend pas le car un soir ou plus par semaine, vous êtes tenus d'en informer la mairie et l'école.

Les cartes de transport scolaire ainsi que le règlement intérieur sont distribués aux enfants dans les classes, le jour de la rentrée scolaire.

Formulaire d'inscription CANTINE 2012

☞ En application du règlement et selon la capacité d'accueil de la cantine scolaire sont prioritairement acceptés tous les jours, les enfants dont les deux parents travaillent (fournir les attestations des deux parents justifiant de leur activité professionnelle ou d'une recherche d'emploi).

☞ - en ce qui concerne les enfants dont un seul parent travaille, ils peuvent être accueillis à la cantine, un jour par semaine au choix :

Préciser votre choix : lundi mardi jeudi vendredi

Attestation justifiant d'une activité professionnelle du père de la mère

Famille monoparentale, le parent responsable : père mère

L'enfant ne déjeunera pas au restaurant scolaire

☞ - A partir de 13h30 (fin de la cantine), sont acceptés au dortoir, en priorité les enfants ayant 3 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et selon les places disponibles les enfants ayant 3 ans entre le premier jour de la rentrée et le 31 décembre 2012 (une réponse est donnée aux parents ans le mois de juin).

☞ - en ce qui concerne le dortoir, merci de préciser les jours d'accueil :

lundi mardi jeudi vendredi

☞ Aucune inscription n'est validée si le dossier est incomplet (chèque + photo, attestations employeurs)

☞ Les engagements pour le car, la garderie et la cantine sont obligatoirement pris pour l'année scolaire.

Date :

Signature :